

Pauvreté subie par les enfants, quelle situation dans le Jura ?

Rémy Meury (CS-POP)

Une information diffusée fin octobre par la RTS indique qu'une étude demandée par les milieux de l'aide sociale (Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS), la Conférence suisse des institutions sociales (CSIAS), et l'initiative des villes pour la politique sociale) met en lumière que l'aide sociale versée aux familles pauvres avec enfants n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de ceux-ci. L'accès aux offres de soutien scolaire, et plus grave, l'intégration sociale de ces enfants sont cités comme restrictions souvent observées. La conséquence est que leurs possibilités de formation s'en trouvent réduites. Les cantons se sont déclarés inquiets par cette situation et déterminés à y apporter des réponses.

Dans le dernier rapport social (2021), on apprend que les ménages avec un enfant et plus représentent 26,1% des bénéficiaires de l'aide sociale. On peut donc redouter que les éléments négatifs constatés dans le rapport cité en préambule existent bel et bien dans le Jura.

D'où nos questions au Gouvernement :

- 1. Le Rapport social 2021 a mis plusieurs fois en évidence le fait que de nombreux enfants faisaient partie des bénéficiaires de l'aide sociale. Le fait que l'aide sociale soit trop basse pour les enfants a-t-il également été constaté en parallèle à cette étude ?**
- 2. L'étude citée plus haut insiste sur le fait que le forfait prévu pour les adolescents est identique à celui versé pour les enfants en bas âge. Ainsi, plus il y a d'enfants dans une famille, plus s'accroît l'effet d'insuffisance financière. L'idée de prévoir des prestations sociales tenant compte de l'âge des enfants obtient-elle l'adhésion du Gouvernement ?**
- 3. Cet aspect relatif aux besoins non couverts des enfants d'une famille au bénéfice de l'aide sociale sera-t-il particulièrement étudié dans le prochain Rapport social cantonal, avec évidemment des propositions de mesures visant à en réduire les conséquences ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 19 novembre 2024